

Projet TREZOR

Marché de Fournitures

—

Fourniture et installation de lampadaires solaires autonomes dans 10 localités de la Région de Mopti, Mali

Appel d'offres N° : AAOO-CRM/CIVM/MEAE-F/FONDEM-N°2018-04 du 15 septembre 2018

Demandes d'éclaircissements et réponses

Objet	Question(s)	Réponse(s)
Précisions CCTP	Les 2 premiers critères demandés concernent le niveau d'éclairage et l'uniformité des lampadaires EP1 (8lux) et EP2 (10lux). Or il n'est pas indiqué de surface d'étude.	L'éclairage et l'uniformité sont demandés dans une zone cohérente de diamètre minimale de 3,5xH.
	Aucune indication n'est donnée concernant la modulation du flux lumineux (quel pourcentage, sur quelle durée.) Sans ces indications, il n'est pas possible de dimensionner un produit.	Il n'y a pas de spécification précise. Il est demandé aux soumissionnaires de proposer une routine cohérente, sachant que ces paramètres doivent être réglables par les bénéficiaires.
	Un dispositif de protection contre la foudre est demandé. Cela est courant pour l'éclairage raccordé réseau, afin d'éviter la propagation des surtensions dans le réseau électrique, mais cela n'a pas d'intérêt dans l'éclairage solaire.	Il s'agit ici de préciser les conditions d'évacuation d'un courant de foudre en impact direct pouvant limiter les dégâts sur le lampadaire. Certains lampadaires solaires sont équipés de paratonnerres de par leur conception « géométrique », d'où la demande formulée dans les CCTP.
	Pourquoi exclure la température de couleur de 5700K ?	La plage de température peut être élargie à 5700 K

Exemptions de taxes	Y a-t-il des exemptions de taxes d'import et de TVA sur ce projet ?	<p>Le décret N°2014-0816/P-RM pris par la République du Mali le 27 octobre 2014 indique dans son article 1er : « La perception de la TVA, des droits et taxes exigibles au cordon douanier sur les équipements d'énergies renouvelables à l'importation est suspendue pour une durée de 5 ans, à l'exception du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) et de la Redevance Statistique (RS) qui restent entièrement dus ».</p> <p>Les lampadaires solaires (nomenclature Ex 94.05.40.00.00) sont concernés par cette suspension.</p>
Garantie du matériel	Pourquoi ne pas exiger une garantie pour couvrir la période de garantie de 5 ans après la réception définitive ?	Le chiffrage (le cas échéant) et les détails des modalités d'une garantie de 5 ans après la RTD sont demandés à l'article 7.3. des CCTP.
Méthode d'évaluation	Pourquoi ne pas utiliser un principe d'évaluation de mieux-disance avec notes technique et financière pondérées ?	Les critères d'attribution des offres ont été fixés conformément au code des marchés publics malien.
	Pourquoi le coût de maintenance n'est-il pas intégré à l'évaluation financière afin de comparer le vrai coût global sur 6 ans ?	A ce stade, l'offre de maintenance n'est pas contractuelle mais renseignée à titre indicatif.
Réponse en groupements	Peut-on participer à plusieurs groupements ? Est-il acceptable que notre société participe à la fois dans un groupement mais également comme fournisseur à travers des installateurs locaux ?	Comme l'indique l'article 31.3. du code des marchés publics malien : « il est interdit aux candidats et soumissionnaires de présenter pour le même marché ou un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou de plusieurs groupements » .
Date limite de réception des offres	La date limite de réception des offres peut-elle être repoussée ?	Non, aucun report n'est envisagé.